

„ nemis. Sa pieté feule, ne doit-elle pas fléchir le Ciel en fa faveur? & ne voyons-nous pas, qu'il reçoit déjà dans la longue fuite de fa Royale famille, la recompense promise aux Rois félon le cœur de Dieu.

*Declaration pour les billets de Monnoye.*

IV. Le 26 Oëtobre dernier, le Roi donna une Declaration, concernant les billets de monnoye, par laquelle il est porté; que S. M. étant informée que le commerce de ces billets, quoi que l'interêt fut très-regulierement payé à sept & demi pour cent, recevoit un préjudice notable, par l'avidité de plusieurs particuliers, qui plus occupés de leur interêt, que de celui de l'État, prenoient occasion du cours de ces billets, pour en faire un commerce d'ufure pernicieufe au public, abusant de la neceffité de ceux qui avoient befoin d'argent comptant, pour en exiger des profits illegitimes & exorbitans. Que pour remedier à ce mal, qui devenoit tous les jours plus grand, S. M. avoit jugé à propos de fupprimer le plutôt que faire fe pourroit tous les billets de monnoye; que pour y parvenir elle ordonnoit, que les billets de monnoye qui refteront dans le commerce ne porteront plus aucun interêt. Que ceux qui s'en trouveront chargez, & voudront s'en procurer un interêt legitime, en attendant le remboursement, les feront convertir en billets des Fermes Unies, qui feront fignez par fix Fermiers Generaux, jufques & à concurrence de vingt-cinq millions de livres; qu'il en fera reçu au Tresor Royal, pour une pareille fomme de vingt-cinq millions, en échange defquels on donnera aux porteurs d'autres billets fignés par

quatre